

Bassin de Corse

Bassin Rhône-Méditerranée

FICHE AIDE

12^e programme 2025-2030



TRANSV - Projets multithématiques d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

→ OBJECTIFS

 **Accompagner la mise en œuvre**



TYPE D' ACTIONS

- Projets multithématiques d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente fiche définit les actions éligibles et les conditions propres à la thématique. D'autres conditions s'appliquent à tout projet aidé par l'agence de l'eau : elles sont définies dans la fiche relative aux conditions générales.

Pour tout savoir sur le 12^e programme : www.eaurmc.fr

TRANSV - PROJETS MULTITHÉMATIQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Bassin de Corse

Bassin Rhône-Méditerranée



TYPES D' ACTIONS	TAUX MAXIMUM	LP – LPS code agence
Projets multithématiques d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau	70%	21 - 215



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- Collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Associations ;
- Etablissements publics ;
- Acteurs économiques non agricoles ;
- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs ;
- Organismes de développement agricole.



TERRITOIRES ÉLIGIBLES

Tous les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.



ACTIONS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Projets multithématiques d'adaptation au changement climatique visant à amplifier la mobilisation ou investir plus fortement au moins deux des natures d'actions suivantes :**
 - > l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols ;
 - > les usages plus sobres en eau ;
 - > la transition agroécologique ;
 - > la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux ;
 - > la capacité de résilience des milieux aquatiques, humides et littoraux ;
 - > la motivation des acteurs à agir face au changement climatique.
- **Dépenses éligibles associées aux projets :** études, travaux, expérimentation de solutions techniques ou d'outils socio-économiques, actions de sensibilisation et de communication, animation.



ACTIONS ET DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

- Etudes et travaux d'adaptation des usages visant une utilisation plus importante de la ressource en eau ou pouvant dégrader les masses d'eau et les milieux naturels.

TRANSV - PROJETS MULTITHÉMATIQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU



CONDITIONS D'AIDES

- Les projets doivent contribuer directement aux plans d'adaptation au changement climatiques des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.
- Les projets doivent intégrer au moins l'une des dimensions suivantes :
 - > une logique systémique : approche globale intégrant différentes interactions entre les acteurs ou entre les enjeux liés à l'eau ;
 - > une démarche exemplaire ou innovante ;
 - > une démarche incitant la prise de conscience et le changement de posture d'individus, ou de collectifs, vers des actions d'adaptation ou d'atténuation ;
 - > une solution d'adaptation fondée sur la nature ;
 - > une démarche territoriale et collective d'adaptation au changement climatique.
- Les projets font l'objet d'un avis motivé en commission des aides de l'agence (dossiers signalés).



MODALITÉ DE CALCUL DES AIDES

- > Pour l'animation : modalités définies dans la fiche relative aux conditions générales.



CONDITIONS DE SOLDE DE L'AIDE

Tout projet :

- Publicité des aides de l'agence selon les modalités précisées dans la fiche relative aux conditions générales.

Pour les actions d'animation et autres réalisations en régie :

- Conditions de solde définies dans la fiche relative aux conditions générales.

Acquisition et traitement de données :

- En fonction du projet, les données seront saisies ou transmises sous forme électronique dans la banque de référence concernée par le type de milieu considéré.

Etudes :

- Fourniture du rapport d'étude.

Les conditions au solde de l'aide sont précisées dans les clauses générales et particulières de la décision ou de la convention d'aide de chaque projet.